



Commission on
Human Rights

Mayor's Office of
Immigrant Affairs

Les immigrants et les droits de l'homme à New York, au travail et à domicile



TOU(TES) LES NEW-YORKAIS(ES) méritent d'être traité(e)s avec équité et respect sur le lieu de travail et dans le cadre de la location ou de la recherche d'un logement. Si vous ne recevez pas ce traitement de la part d'un employeur ou d'un propriétaire du fait de votre pays d'origine, de votre statut d'immigrant, de vos croyances religieuses ou de votre accent, appelez le **212-416-0197**.

LES EMPLOYEURS ne peuvent pas:

- payer des salaires inférieurs ou ne pas rémunérer du tout leurs employés du fait de leur statut d'immigrant
- harceler ou se moquer des travailleurs du fait de leur nationalité, de leurs croyances ou attributs religieux, de leur accent ou statut d'immigrant
- sanctionner les employés parce qu'ils parlent dans leur langue
- menacer leurs employés de contacter les services de la police du fait de leur statut d'immigrant
- refuser d'embaucher une personne du fait de sa nationalité, de ses croyances ou attributs religieux, ou de son accent

LES PROPRIÉTAIRES ne peuvent pas:

- refuser de louer un logement en raison du statut d'immigrant, de la nationalité ou des croyances religieuses
- publier des annonces stipulant que certains types de locataires, tels que les immigrants ou les personnes de certains pays, ne sont pas les bienvenus
- éviter de réaliser les réparations appropriées ou de fournir des services équivalents aux locataires en raison de leur statut d'immigrant, nationalité, ou croyances religieuses

Pour plus d'informations sur vos droits, appelez le **212-416-0197** ou consultez les pages **NYC.gov/HumanRights** et **NYC.gov/Immigrant**



@NYCCHR

@NYCIMMIGRANTS